

## Conseil municipal du 21 mars 2013

L'An Deux Mille Treize et le 21 mars 2013 à 20h,

Le Conseil Municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AGERON, Maire, dans la salle ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 14                      Présents : 13                      Votants : 14

Présents : Jean-Paul AGERON - Bernard BOUVIER-RAMBAUD - Evelyne CHOLLIER - Gérard CARRIER - Maurice VACHER - Catherine BERRUYER - Francine CHENAVAS - Mme Dominique CLARIN - Ludovic MARTINEZ - Jacques HABRARD - Cyril MUGUET - François DELBOS et Gérald BERRUYER.

Représentés : François GUIRONNET ayant donné pouvoir à Ludovic MARTINEZ

Secrétaire de séance : Francine CHENAVAS.

❖ Lecture du compte rendu de la réunion en date du 22 février 2013.

### ❖ DELIBERATIONS « Budget 2013 » :

- Approbation du Compte de Gestion 2012 du service eau et assainissement de Marcilloles.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le compte de gestion 2012 du service eau et assainissement de Marcilloles dissous le 31 décembre 2011, dressé par la Comptable publique.

Ainsi informé, le Conseil Municipal :  
DECLARE à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par Madame la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- Affectation du résultat de l'exercice 2012 pour le budget communal

Vu l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le Compte Administratif 2012 qui présente un excédent d'exploitation de 421 310.40 € ( y compris le solde d'exécution de l'eau de 50 786.15 €)

Et constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 241 873.02 €,

Considérant l'existence de 308 318.43 € de restes à réaliser pour 2013 en dépenses d'investissement et de 46 800 € en recettes d'investissement ; la somme de 261 518.43 € devant être couverte par l'excédent de l'année,

Considérant le futur remboursement anticipé de l'emprunt du gymnase prévu au deuxième trimestre 2013,

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter en totalité le résultat de clôture 2012 de la section de fonctionnement :

- Affectation en recettes d'investissement :  
Recettes 1068 : 220 000 € (dont 19 645.41 € pour les restes à réaliser 2013)
- Report en section de fonctionnement :  
Ligne 002 en recettes : 201 310.40 €
- Report en section d'investissement :  
Ligne 001 en recettes 241 873.02 € (dont déficit budget EAS de -482.83 €)

• **Vote des taux d'imposition 2013 des trois taxes directes locales**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal deux possibilités concernant les trois taxes directes locales, soit :

- 1 – pas de majoration
- 2 – une majoration de 1 %

Où cet exposé, après en avoir débattu, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des présents

- Pas de majoration de la T.H., de la T.F.B. et de la T.F.N.B. pour l'exercice 2013.

Les taxes directes locales pour le B.P. 2013 sont donc fixées comme suit :

- la Taxe d'Habitation reste à 12.57 %
- la Taxe Foncière Bâti reste à 22.22 %
- la Taxe Foncière Non Bâti reste à 53.16 %

• **Attribution de subventions aux associations pour 2013**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention aux Associations.

La répartition proposée se décompose comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT €
ACCA CHASSE DE MARCILLOLES	80
ARC EN CIEL ASSOCIATION DE BIEVRE PECHE	80
PREVENTION ROUTIERE	80
BALLADINS DAUPHINOIS	80
DAKTARI	80
FNATH FEDERATION NATIONALE ACCIDENTES TRAVAIL	100
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	100
SECOURS POPULAIRE	100
ASSOCIATION DU DON DU SANG 125 € et goutte de sang 125 €	250
ECHO DES REMPARTS FANFARE	150
FNACA ANCIENS D ALGERIE	155
LA RICANDELLE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE 0,35 x nb. Habitants 1013	354,55
ASSOCIATION D AIDE A DOMICILE	550,00
SOU DES ECOLES PISCINE environ 40 ELEVES X 2.25 € X 10 SEANCES	1 000

SOU DES ECOLES CADEAUX DE NOEL	365
REVELIRE BIBLIOTHEQUE	1 700
BASKET CLUB DE MARCILLOLES BCM	2 200
SOU DES ECOLES CLASSE DECOUVERTE	0
OGEC TBI SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	500
OGEC CLASSE DECOUVERTE	0
SOU DES ECOLES FOURNITURES SCOLAIRES	4 620
<b>TOTAL</b>	<b>12 544,55</b>

ouï cet exposé, le Conseil municipal délibère et décide d'allouer à diverses associations, les subventions énumérées ci-dessus pour un montant de 12544,55 euros inscrit au compte 6574.

- **Lecture du budget primitif 2013 de la Commune**
- **Vote du budget primitif 2013 de la Commune**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif 2013 de la commune présenté par Monsieur le Maire :

Section de Fonctionnement :

Prévisions de dépenses : 721 000 €	Prévisions de recettes : 783 689.60 €
+ Virement à la section d'investissement : <u>264 000 €</u>	Résultat reporté : <u>201 310.40 €</u>
Total des dépenses : 985 000 Euros	Total des recettes : 985 000 Euros.

Section d'Investissement :

Prévisions de dépenses : 1 057 681.57 €	Prévisions de recettes : 593 326.98 €
+ Restes à réaliser en dépenses: <u>308 318.43 €</u>	restes à réaliser en recettes : <u>46 800 €</u>
Total des dépenses : 1 366 000 Euros	Résultat reporté : 241 873.02 €

R1068 part affectée à l'investissement : 220 000 €  
Virement de la section de fonctionnement : 264 000 €  
Total des recettes : 1 366 000 Euros.

❖ **AUTRES DELIBERATIONS :**

- **Cession des terrains communaux à la société HABITAT DAUPHINOIS pour la réalisation du lotissement du Nivollon**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un accord a été trouvé avec la société HABITAT DAUPHINOIS, spécialiste du logement locatif social dont le siège social est à Valence (Drôme) 20 rue Balzac, pour la vente des parcelles appartenant à la

commune, sises au lieudit « le village » cadastrées actuellement sous les numéros 178,184,210,211 et 212 section A.D.

Une superficie d'environ 5.547 m<sup>2</sup>, à prendre dans les parcelles ci-après désignées sur le plan parcellaire joint, teintées de vert, serait cédée à la Société Habitat Dauphinois moyennant un prix de VINGT-ET-UN EUROS toutes taxes comprises du mètre carré, soit un prix global de 116.487,00 Euros afin de réaliser un programme immobilier pour la location et l'accession à la propriété. La commune reste propriétaire du surplus et notamment d'une superficie d'environ 1.879 m<sup>2</sup> (représentée en rose sur le plan) constituant trois parcelles de terrain à bâtir incluses dans le périmètre du projet de lotissement « le Nivollon ».

HABITAT DAUPHINOIS se propose de convertir le montant de la vente lui incombant en obligation de réaliser à ses frais la totalité des travaux de viabilisation des trois lots restants propriété de la commune. Les frais des démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives, du géomètre, des travaux de voirie et des réseaux, y compris la pompe de relevage, ainsi que les frais d'actes notariés sont à la charge de la société Habitat Dauphinois.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la vente d'une partie des parcelles communales pour une superficie globale d'environ 5.547 m<sup>2</sup>, issue de la division des parcelles A.D 178, 184, 210 211 et 212, cadastrées sous les futurs numéros A.D 228,231, 232, 236, 237, 238, 239, 242, 244, 245 et 246, à la société HABITAT DAUPHINOIS moyennant le prix global 116.487,00 Euros, lequel prix de vente sera converti, d'un commun accord entre les parties, en obligation pour l'acquéreur d'exécuter l'intégralité des travaux de viabilisation pour les trois lots de terrain à bâtir restant propriété de la commune de Marcilloles, lots cadastrés sous les futurs numéros A.D 233, 234 et 235.

- puis autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette vente et au dépôt de pièces du lotissement, à consentir et accepter toutes servitudes nécessaires, et plus généralement à effectuer en son nom toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

- **Programme de voirie 2013, chemin du Nivollon et impasse des châtaigniers**

Monsieur le Maire présente aux conseillers un devis relatif aux travaux de voirie 2013, relatif à la réfection du revêtement routier du chemin du Nivollon et de l'impasse des châtaigniers. Le Conseil Municipal examine la proposition établie par la société COLAS Rhône-Alpes Auvergne (ancienne agence S.C.R.E.G. Sud Est basée à Colombe), puis après en avoir débattu,

- reconnaît le caractère prioritaire des travaux de voirie projetés pour le chemin du Nivollon et l'impasse des châtaigniers,
- accepte la proposition de travaux de la société COLAS de Colombe (38690) s'y référant, pour un montant de 11.400 € H.T., soit 13.682,24 € T.T.C.-
- demande que la collectivité établisse une demande de financement auprès du Conseil Général au titre de la programmation 2013 et charge son Maire d'établir les formalités correspondantes.
- finance ces travaux de voirie par des crédits d'investissement du budget primitif communal 2013, au compte 2151 opération 125.

- **Programme d'aménagements de sécurité 2013, rue de la guillotière et route des blaches**

Monsieur le Maire indique qu'il est souvent interpellé par des habitants de la rue de la guillotière, excédés par le passage de véhicules particuliers à grande vitesse dans cette rue étroite au mépris de la sécurité des piétons et des riverains. Nombreux sont les enfants à remonter cette rue apparemment tranquille à vélo, à la sortie de l'école. Il a donc demandé à la SGREG, nouvellement COLAS Rhône-Alpes Auvergne, un devis pour l'installation de deux ralentisseurs de 5 mètres de large et de 10 cm de hauteur. Coût de l'installation : 3.900 € H.T.-

Monsieur le Maire a également sollicité l'agence COLAS de Colombe pour l'aménagement d'un trottoir route des blaches, qui doit permettre aux collégiens de rejoindre l'abris-bus qui sert de point de ramassage pour les transports scolaires. Il est donc primordial d'apporter un maximum de sécurité aux enfants qui sont nombreux à prendre le car à cette station, leur trajet quotidien devant être matérialisé et sécurisé par des poteaux en bois. Montant projeté de ces aménagements de voirie : 12.522,50 € H.T.-

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- de reconnaître le caractère prioritaire de ces travaux de sécurité pour l'année 2013 concernant la rue de la guillotière et la route des blaches.
- accepte la proposition de travaux de la société COLAS de Colombe (38690) s'y référant, pour un montant global de 16.422,50 € H.T., soit 19.641,31 € T.T.C.-
- demande que la collectivité établisse une demande de subvention auprès du Conseil Général au titre de la programmation 2013 et charge son Maire d'établir les formalités correspondantes.
- finance ces travaux de voirie par des crédits d'investissement du budget primitif communal 2013, au compte 2135 opération 123.

- **Demande de subvention régionale au titre de l'opération façades pour les travaux de ravalement de l'école publique place Charlemagne**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'examiner la proposition de travaux obtenue auprès de la société Isère Façades, située à Marcilloles, pour le ravalement du corps de bâtiment le plus ancien de l'école public, édifié en 1963.

Ces travaux de ravalement reviennent à 23.717,62 € T.T.C., soit 22.166 € H.T., dont on peut déduire le montant des travaux éligibles à l'opération façades : 8.003 € H.T, d'après les estimations de H et D Conseils. La commune peut bénéficier d'une subvention régionale à hauteur de 30% de la dépense retenue, plafonnée à 6.000 € H.T., soit une subvention de 1.800 €.

Au vu des éléments présentés, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- incite Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour cette opération de ravalement de façades de l'école publique auprès de la Région Rhône-Alpes, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte de Bièvre-Valloire et selon les modalités

du nouveau cahier des charges validé pendant l'été 2012. La subvention sollicitée, 1.800 €, sera financée sur des crédits du contrat Région/Bièvre-Valloire.

**OBJET : Recherche de financement pour la création d'un terrain multisports**

Monsieur le Maire présente aux conseillers son projet d'aménagement d'une aire de jeux collectifs en extérieur tous publics, qui serait installée entre le groupe scolaire et le gymnase communal. Il s'agit d'un vaste plateau multi-sports pouvant accueillir des matches de football, handball, basketball, tennis ou volleyball, l'espace de jeux étant isolé de l'extérieur par une enceinte grillagée. Les écoles de la commune, le groupe scolaire public de la place Charlemagne et l'école privée Notre-Dame de la Trinité, ont déjà manifesté leur intérêt pour ce projet, dans le cadre de la réforme du temps scolaire. Les particuliers y verront le moyen de développer la pratique sportive au sein du village, sans avoir à se déplacer. Pour la réalisation de ce projet, la collectivité a sollicité la société LAQUET installée à Lapeyrouse-Mornay (26210). Coût de l'installation : 19.052 € H.T., soit 22.786,19 € T.T.C.-

Le Conseil Municipal examine en détail ce projet de nouvel équipement récréatif permettant de doubler les surfaces de jeux collectifs, le gymnase communal Georges SAGE attenant étant pour sa part destiné aux jeux de ballons, basket et handball. Rapidement séduit par le concept, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- de **se prononcer** en faveur de l'installation d'un espace multi-sports extérieur, ouvert à tous, petits et grands, et librement accessible.
- **accepte le projet et devis** de la société LAQUET, sise à Lapeyrouse-Mornay, d'un montant de 19.052 € H.T., soit 22.786,19 € T.T.C.-
- **sollicite l'aide** à l'équipement du Conseil Général au titre de la programmation 2013 et charge son Maire des formalités correspondantes.
- **finance** cet aménagement sportif par des crédits d'investissement du budget communal 2013, au compte 2128 opération 141, tout en souhaitant que cet espace multisports puisse voir le jour avant l'été.

**❖ QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire a demandé une étude énergétique au SEDI pour faire des économies d'électricité sur la commune.
- Contact avec un kinésithérapeute intéressé pour s'installer sur la commune à partir de juillet 2013.
- Samedi 13 avril journée nettoyage de la commune.
- Les travaux sur le site de Penol avancent et devraient être finis dans les délais. Le casier causant les odeurs va donc être couvert et de nouveaux seront ouverts. Une visite de Monsieur le Maire accompagné du collectif a été faite.
- Feuillet sur le tri du SICTOM.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.

SIGNATURES  
Séance du 21 mars 2013

Conseillers présents ou représentés	SIGNATURE	Conseillers présents ou représentés	SIGNATURE
AGERON JEAN-PAUL		CLARIN DOMINIQUE	
BOUVIER-RAMBAUD BERNARD		MARTINEZ LUDOVIC	
CHOLLIER EVELYNE		P/HABRARD JACQUES	
CARRIER GERARD		MUGUET CYRIL	
VACHER MAURICE		GUIRONNET FRANCOIS	
P/BERRUYER CATHERINE		DELBOS FRANCOIS	
CHENAVAS FRANCINE		BERRUYER GERALD	